



Contact tracing (CT) en milieu scolaire – MAJ 15/12/2020

A diffuser avec 2 Pièces jointes :

définition de cas SPF 16/11/20 et MinSanté N°166 du 17/10/20 MAJ le 09/12/20

1. Dans les écoles maternelles et élémentaires (1^{er} degré)

Elève covid-19 +

- **Eviction de l'élève covid + minimum 7 jours pleins** (cf. recommandations en vigueur¹) pas de test pour le retour en classe.
- **Pour les élèves de plus de 6 ans** (élémentaire), l'isolement du cas peut être prolongé jusqu'à 14 jours si le strict respect des mesures barrières et port du masque chirurgical ne peuvent pas être respectées (ex : cantine, internat...)
- **Si 3 cas ou plus sur 7 j** : tous les élèves sont CAR en maternelle / analyse au cas par cas en élémentaire (toute la classe n'est pas CAR en raison du port du masque)
- **Analyse du niveau de risque des personnels en contact avec élève covid+ selon reco SPF.**

Personnel EN ou territorial covid-19 +

- Eviction de l'adulte covid + minimum 7 jours (cf. recommandations en vigueur²) Mesures barrières renforcées jusqu'à J14 (si impossible isolement 14 j).
- Si personnel EN portait un masque chirurgical / GP 1 / masque fenêtre transparente homologué par direction armement : pas d'éviction des élèves de la classe.
- **En maternelle, si pas de masque ou masque GP type 2 (ou maison/catégorie AFNOR non connue)** : éviction des élèves de la classe avec l'adulte pour une durée de 7 jours après le dernier contact à risque sans obligation de test (en l'absence de symptômes).
- CT³ systématique pour les temps partagés avec élèves ou adultes sans le port du masque (activités physiques, pauses café, repas, etc.) :
- Eviction des personnels identifiés comme « contacts à risque » minimum 7 jours après dernier contact à risque ET retour à l'école seulement si test à J7 négatif. Mesures barrières renforcées jusqu'à J14.
- Eviction des élèves CAR de moins de 11 ans 7 jours (pas de test dépistage nécessaire sauf situation épidémiologique particulière) ; mesures strictes les 7 jours suivants avec port du masque pour les élèves d'élémentaire.

Si cas confirmé dans la classe, informer les parents d'élèves à risque de formes graves de covid-19

¹ Eviction de 7 jours pleins et 48h après disparition fièvre ou 9 jours pleins pour les cas immuno-déprimés

² Eviction de 7 jours pleins et 48h après disparition fièvre ou 9 jours pleins pour les cas immuno-déprimés

³ L'analyse des contacts est réalisée 48h avant le début des symptômes chez le cas index / 7 jours avant date du test si cas + asymptomatique



ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2. Dans les EPLE (collèges et lycées)

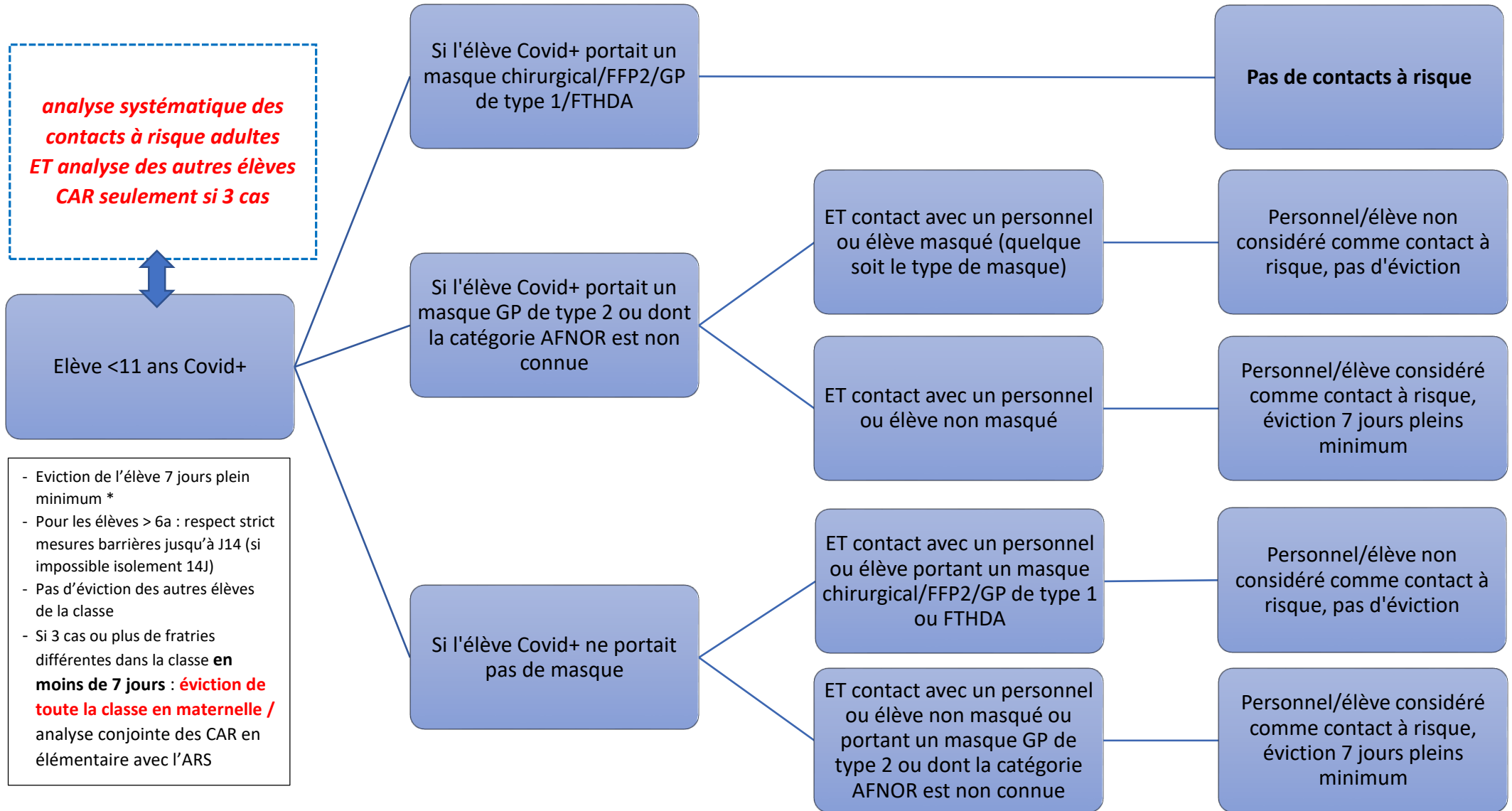
Elève > 11 ans ou personnel covid-19 +

- Eviction de l'élève covid + 7 jours pleins minimum (*cf. recommandations en vigueur*⁴). L'isolement du cas peut être prolongé jusqu'à 14 jours si le strict respect des mesures barrières **et** port du masque chirurgical ne peuvent pas être respectés (ex : cantine, internat...)
- CT⁵ avec éviction des élèves considérés comme « contact à risque » notamment sur les temps de repas (pause méridienne), d'activités pratiquées sans le port du masque notamment l'EPS – selon reco. SPF.
- Eviction des élèves et personnels identifiés comme « contacts à risque » minimum 7 jours après dernier contact à risque ET retour dans l'établissement seulement si test à J7 négatif. Mesures barrières renforcées jusqu'à J14 (respect strict mesures barrières ET port du masque chirurgical). Si mesures ne peuvent être respectées l'isolement est de 14 jours (ex : cantine, internat...)
- En l'absence d'attestation des parents d'élèves « contacts à risque » sur la réalisation d'un test négatif, l'éviction est prononcée pour 14 jours.
- De même un personnel contact à risque ne réalisant pas de test diagnostic à J7 du dernier contact doit être placé en éviction 14 jours.
- Si 3 cas ou plus de fratries différentes dans la classe en 7 jours : contact-tracing concerté avec l'ARS.

⁴ Eviction de 7 jours pleins et 48h après disparition fièvre ou 9 jours pleins pour les cas immuno-déprimés

⁵ L'analyse des contacts est réalisée 48h avant le début des symptômes chez le cas index / 7 jours avant date du test si cas + asymptomatique

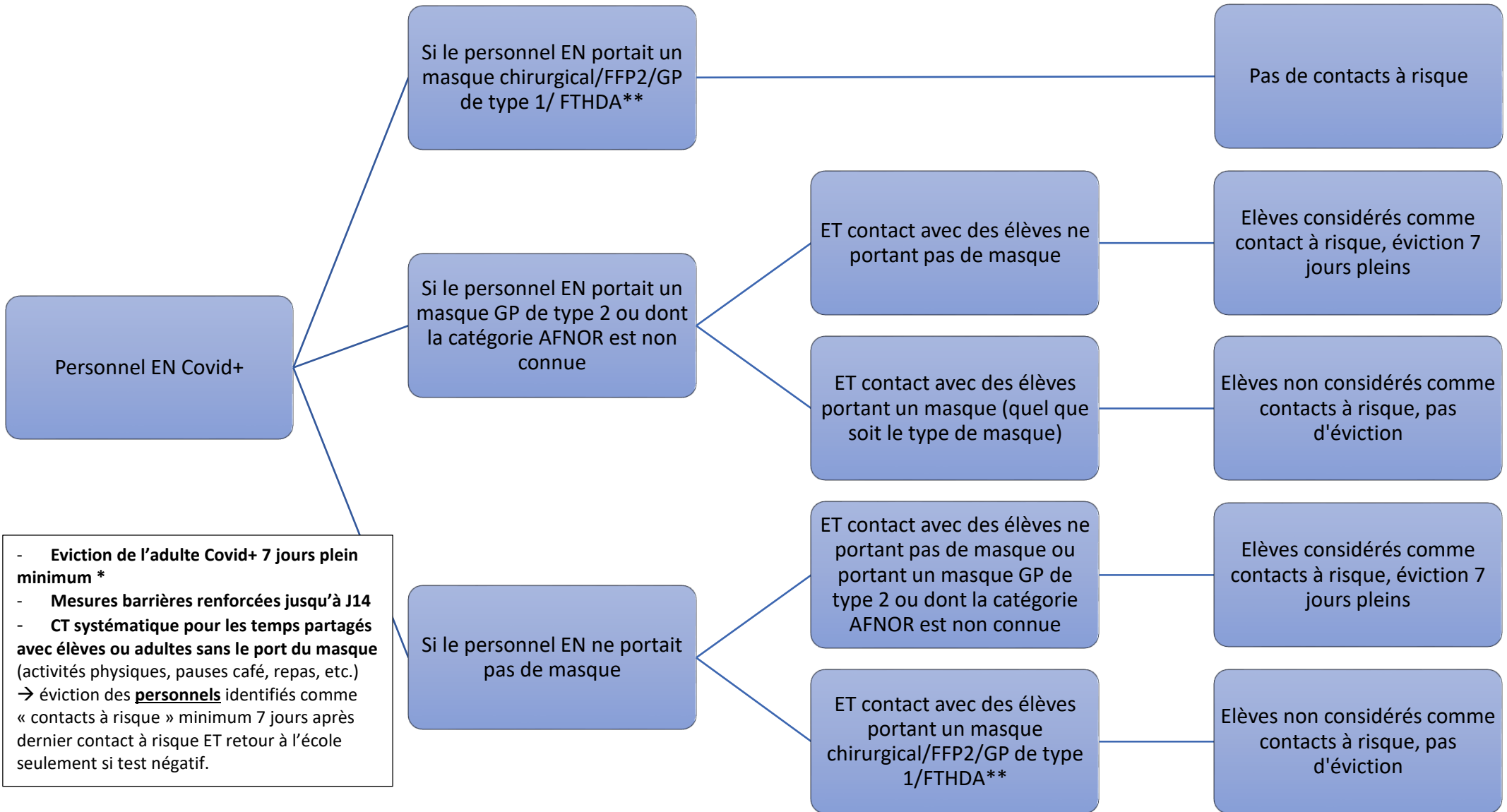
Dans les écoles maternelles et élémentaires (1^{er} degré) - **élève covid+**



* Eviction de 7 jours pleins et 48h après disparition fièvre ou 9 jours pleins pour les cas immuno-déprimés

**FTHDA : fenêtre transparente homologuée direction de l'armement

Dans les écoles maternelles et élémentaires (1^{er} degré) – **Personnel covid+**

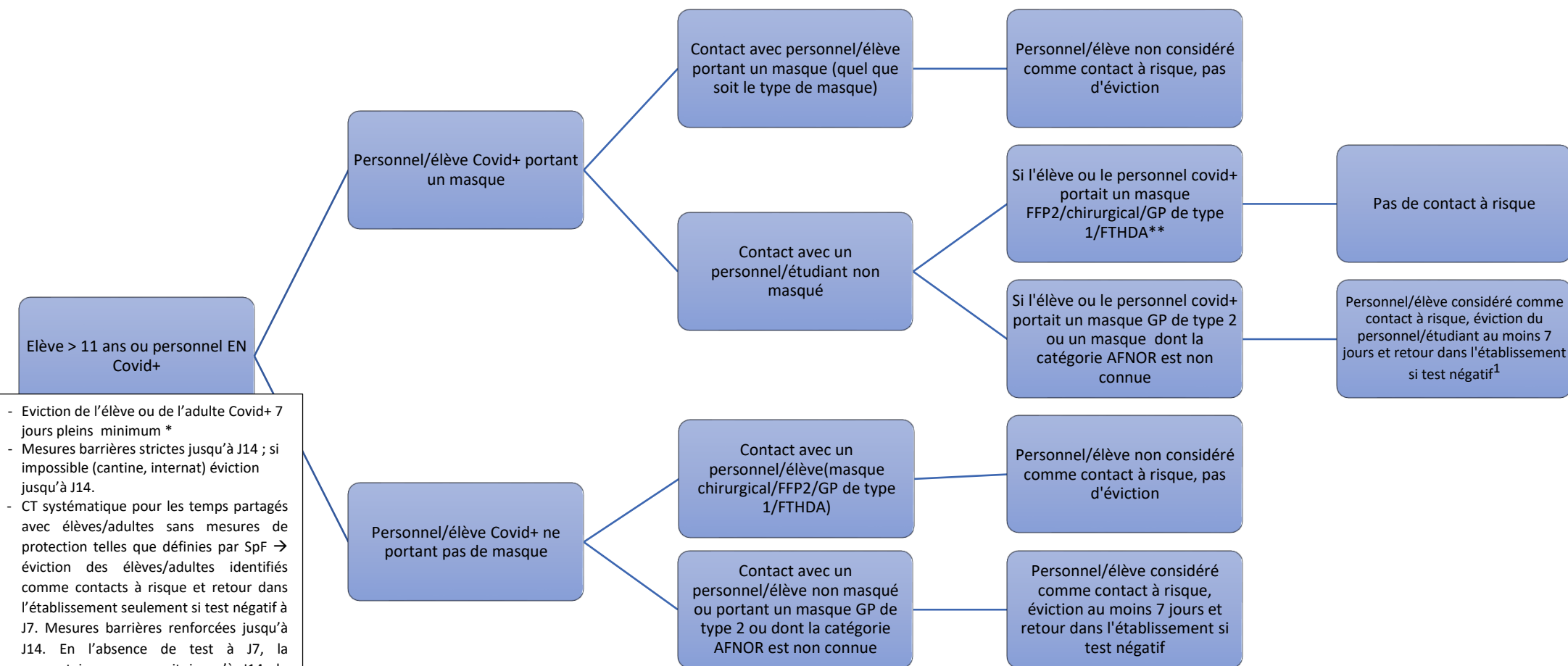


- **Éviction de l'adulte Covid+ 7 jours plein minimum ***
 - **Mesures barrières renforcées jusqu'à J14**
 - **CT systématique pour les temps partagés avec élèves ou adultes sans le port du masque** (activités physiques, pauses café, repas, etc.)
 → éviction des **personnels** identifiés comme « contacts à risque » minimum 7 jours après dernier contact à risque ET retour à l'école seulement si test négatif.

* Éviction de 7 jours pleins et 48h après disparition fièvre ou 9 jours pleins pour les cas immuno-déprimés

**FTHDA : fenêtre transparente homologuée direction de l'armement

Dans les EPLE (collèges et lycées) – élève ou personnel covid+



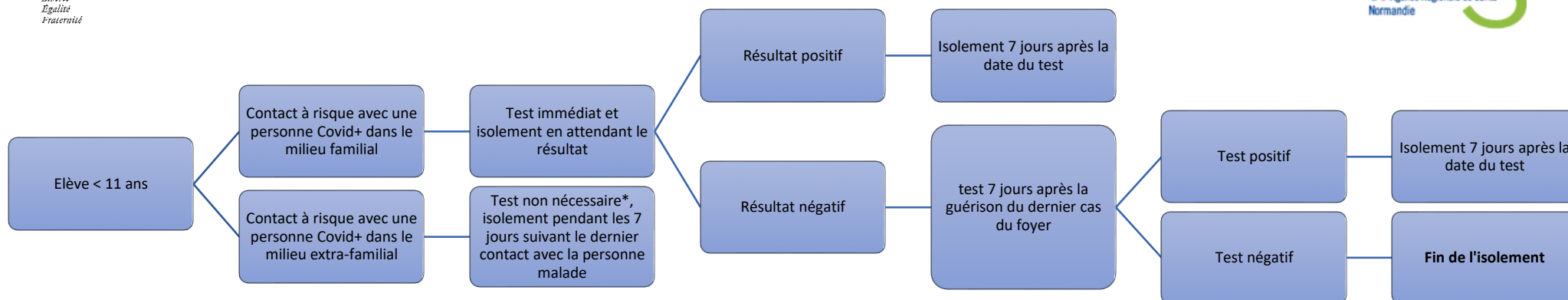
- Eviction de l'élève ou de l'adulte Covid+ 7 jours pleins minimum *
- Mesures barrières strictes jusqu'à J14 ; si impossible (cantine, internat) éviction jusqu'à J14.
- CT systématique pour les temps partagés avec élèves/adultes sans mesures de protection telles que définies par SpF → éviction des élèves/adultes identifiés comme contacts à risque et retour dans l'établissement seulement si test négatif à J7. Mesures barrières renforcées jusqu'à J14. En l'absence de test à J7, la quarantaine se poursuit jusqu'à J14 du dernier contact avec le cas
- Si 3 cas ou plus de fratries différentes dans la classe en moins de 7 jours : analyse des CAR conjointe avec l'ARS.

¹ Eviction des élèves et personnels identifiés comme « contacts à risque » minimum 7 jours après dernier contact à risque ET retour dans l'établissement seulement si test négatif. Mesures barrières renforcées jusqu'à J14. En l'absence d'attestation des parents d'élèves « contacts à risque » sur la réalisation d'un test négatif, l'éviction est prononcée pour 14 jours.

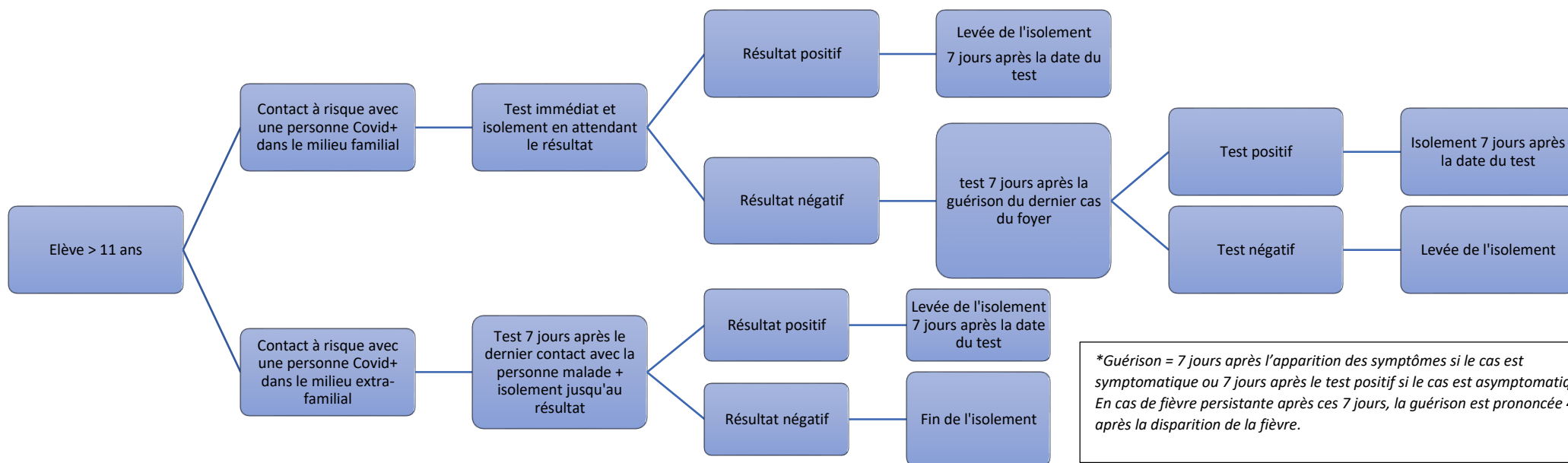
* Eviction de 7 jours pleins 9 j si ID et 48h après disparition fièvre

**FTHDA : fenêtre transparente homologuée direction de l'armement

Conduite à tenir pour les élèves identifiés comme contacts à risque d'un cas covid-19



*sauf situation épidémiologique particulière, à évaluer au cas par cas selon la durée d'exposition, les éventuels symptômes chez le cas...



*Guérison = 7 jours après l'apparition des symptômes si le cas est symptomatique ou 7 jours après le test positif si le cas est asymptomatique. En cas de fièvre persistante après ces 7 jours, la guérison est prononcée 48h après la disparition de la fièvre.

Sources : MINSANTE N°166 Dispositif de contact-tracing dans les établissements scolaires et dans les structures d'accueil du jeune enfant, 7/10/20 actualisé au 9/12/2020

SPF. « J'ai été en contact à risque avec une personne malade du COVID-19 [Fiche patients] » 4p.

Rq : en l'absence de test PCR à J7 la quarantaine se poursuit à J14 du dernier CAR (contacts à risque).